



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation du PAOT CLE Orb Libron

30/01/2024



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Orientations stratégiques pour la gestion de l'eau

État d'avancement dans l'Hérault

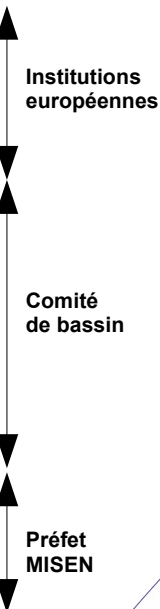
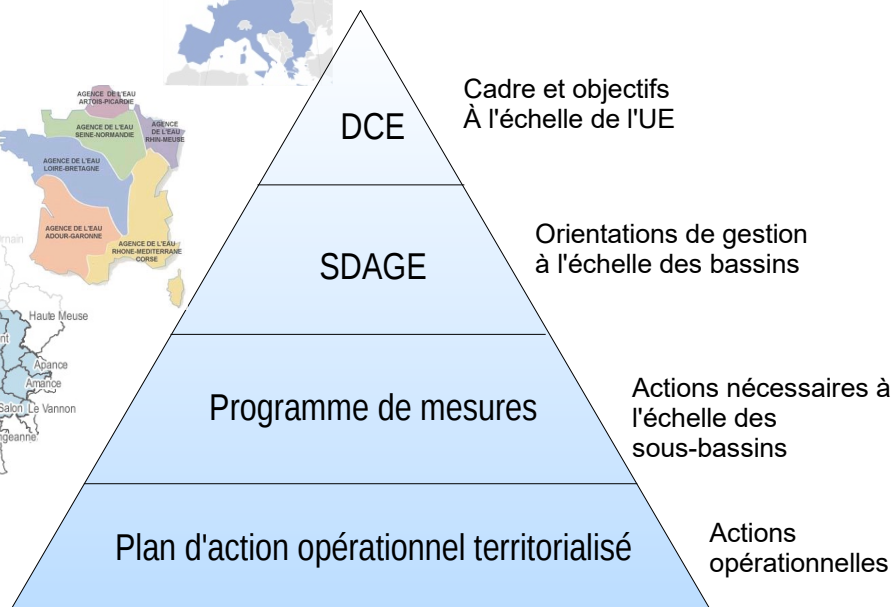
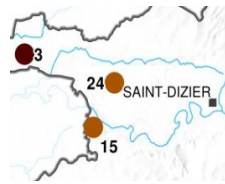
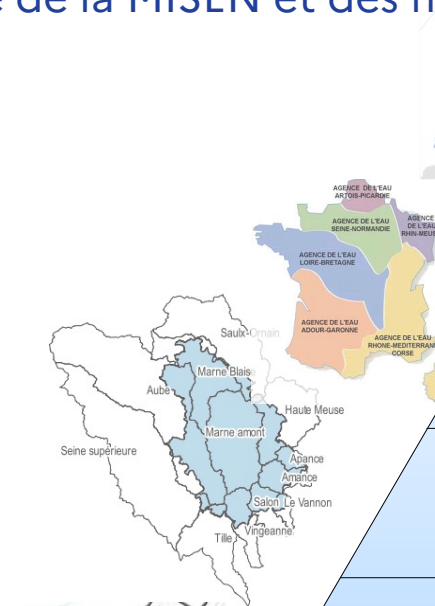


DDTM34
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

PAOT et Directive Cadre sur l'Eau

Document cadre élaboré tous les 6 ans en application de la Directive Cadre sur l'Eau → 2022-2027

Feuille de route de la MISEN et des maîtres d'ouvrage / EPTB



Les objectifs environnementaux de la DCE

Les objectifs environnementaux portent sur 4 volets

- Stopper toute dégradation des eaux.
- Parvenir en 2015 au bon état quantitatif et qualitatif des eaux superficielles, souterraines et côtières.
- Réduire les rejets des substances prioritaires et supprimer à terme les rejets des substances « prioritaires dangereuses ».
- Respecter les objectifs « eau » des zones protégées (au titre d'autres directives : captages pour l'alimentation en eau potable, sites Natura 2000, zones de baignade, zones conchylicoles...).

Quelques définitions – SDAGE et PDM

Pression significative = Pression susceptible d'avoir un impact important sur l'état de la masse d'eau (Altération de la morphologie, altération de la continuité, altération de l'hydrologie, prélèvement, pollution par les nutriments urbains ou industriels, pollution diffuses par les pesticides...)

RNAOE = Risque de Non Atteinte des Objectifs d'État (écologique / chimique pour les masses d'eau superficielles ou quantitatif / chimique pour les masses d'eau souterraines)

=> **Concerne les masses d'eau soumises à une pression significative**

Mesures = Type d'action nécessaire pour réduire les pressions à l'origine du risque (RNAOE)

Concerne les masses d'eau en report d'objectifs ou objectifs moins stricts

Quelques définitions - Mesures

Exemples mesures rattachées aux masses d'eau - Catalogue des mesures (PdM)

Domaine agricole

AGR0303 : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

Domaine milieux aquatiques

MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Domaine ressource

RES0201 : Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture

RES0202 : Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités

Domaine assainissement

ASS0201 : Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 : Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

Domaine industrie

IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

Quelques définitions - Actions

Définitions

Actions = Action visant à résorber la pression sur une masse d'eau donnée (ou un groupe de masse d'eau).

→ **Déclinaison des mesures du programme de mesures en action = Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) (échelle départementale)**

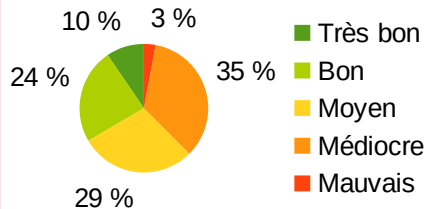
Une mesure peut être déclinée en une ou plusieurs actions du même type.

Pour chaque action :

- l'identification de la mesure déclinée (ex : AGR0303)
- la ou les masses d'eau qui bénéficient de l'action (code + nom – ex : FRDR160 – Le Libron de sa source au ruisseau de Badeaussou)
- un libellé détaillé (ex : Élimiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire)
- un maître d'ouvrage (potentiellement non identifié pour les actions prévisionnelles)
- un service pilote (au sein de la MISEN) pour assurer son suivi
- un état d'avancement (prévisionnel / initié / engagé / terminé / abandonné)
- informations spécifiques selon actions

Evaluation de l'état des milieux

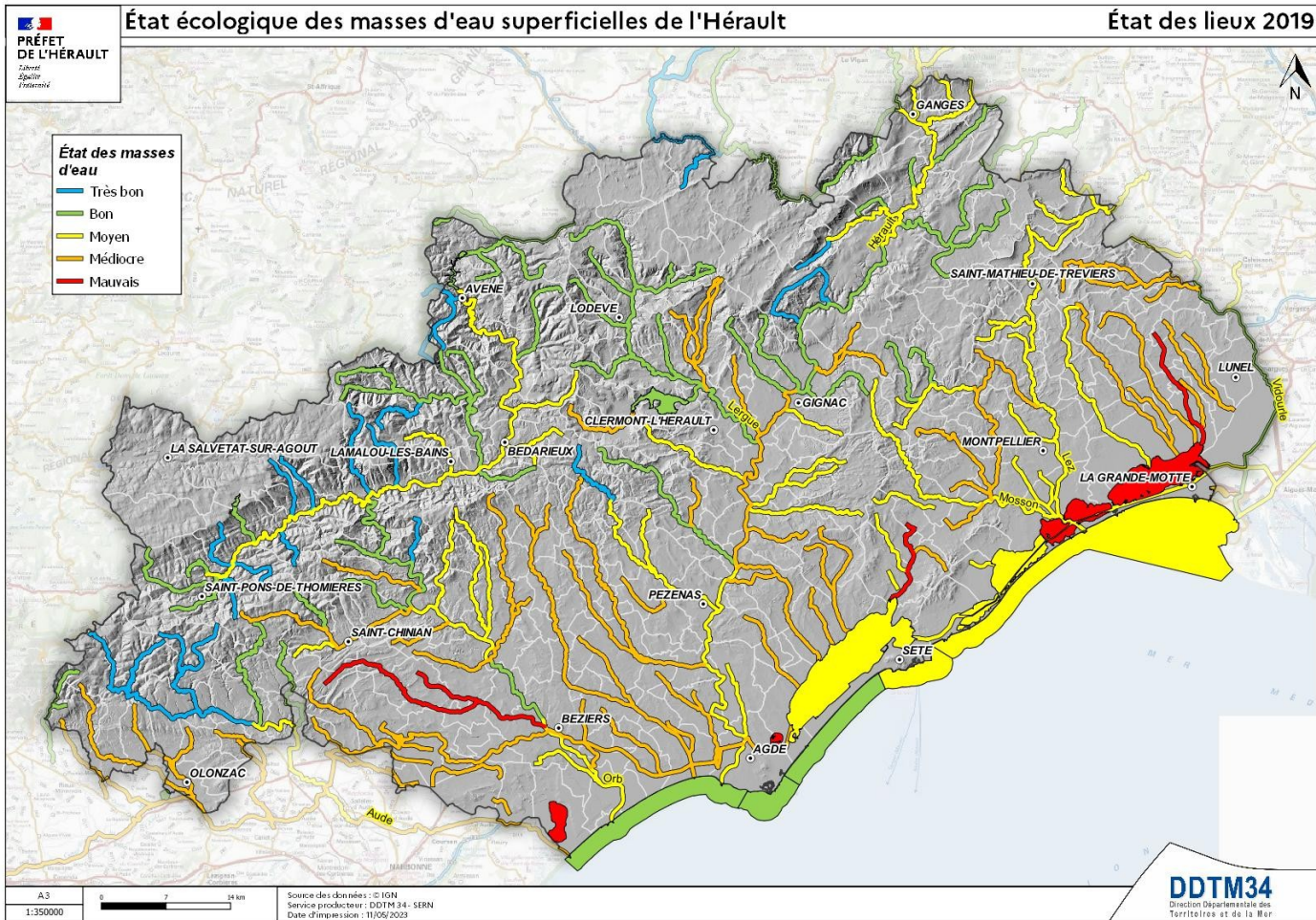
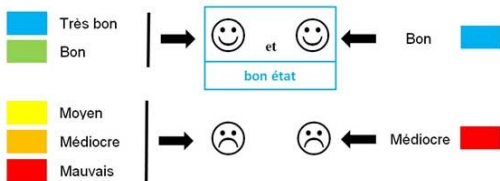
Etat écologique eaux de surface



La notion de bon état des eaux de surface

Etat écologique
(biologie, physicochimie)

Etat chimique
(normes de qualité
environnementales)



PAOT 2022-2027 - Méthode

Bilan PAOT 2016-2021

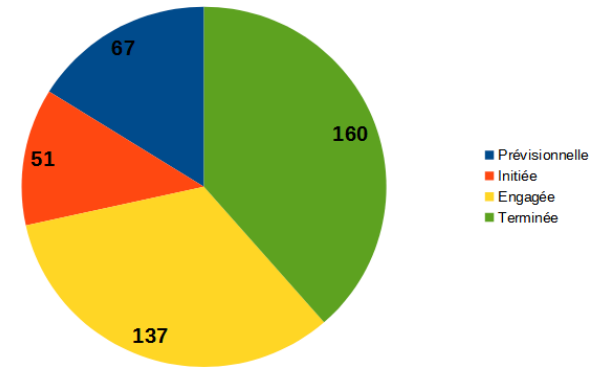
72 % des actions engagées ou terminées

Réflexion pour les actions non terminées

→ Reprise dans le PAOT 2022-2027

Ou

→ Abandon au profit d'autres actions (si pression toujours identifiée)



Réunions par BV avec les acteurs (EPTB, EPCI, services et établissements publics de l'État...)

Actions intégrées dans outil national (OSMOSE v2)

PAOT 2022-2027 - Leviers

Leviers pour la réalisation des actions

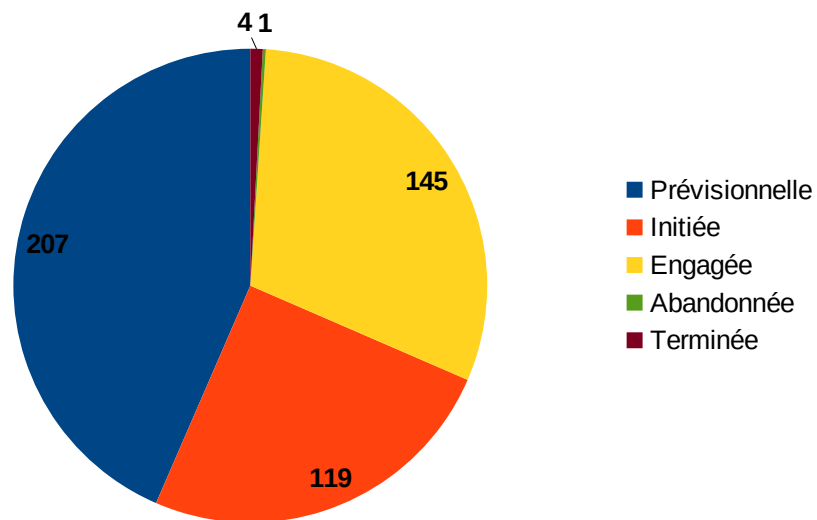
- **réglementaire** : réglementation territoriale sur des zones à enjeux, révision des prescriptions individuelles existantes, contrôles renforcés sur les masses d'eau dégradées et suites données aux manquements et infractions constatés, directives (ERU, etc.) ;
- **financier** : programme d'intervention des Agences de l'Eau, aides du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État, etc.
- **gouvernance** : dispositif d'animation, prise de compétence, contrats, etc.

Afin de favoriser l'adhésion des acteurs locaux et l'émergence des actions du PAOT, un plan de communication sera déployé de la façon suivante :

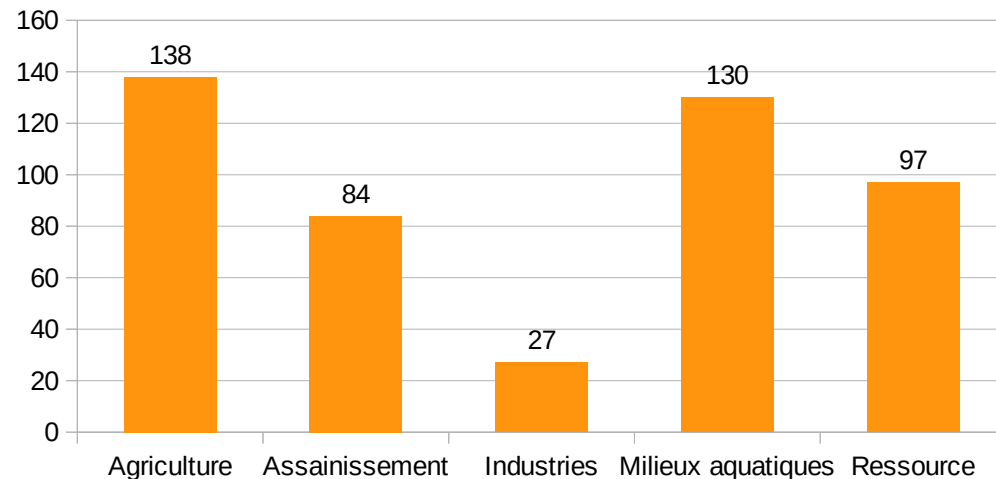
- **Communication** : transmission du document finalisé aux structures de gestion (CLE / comités de rivière ou d'étang) – avec présentation en CLE annuelle ou tous les 18 mois de l'avancement de la démarche.
- **Mise à jour** : examen à l'occasion des réunions de bassins versants des actions PAOT. Ces réunions cibleront également les principaux EPCI, maîtres d'ouvrage des actions.

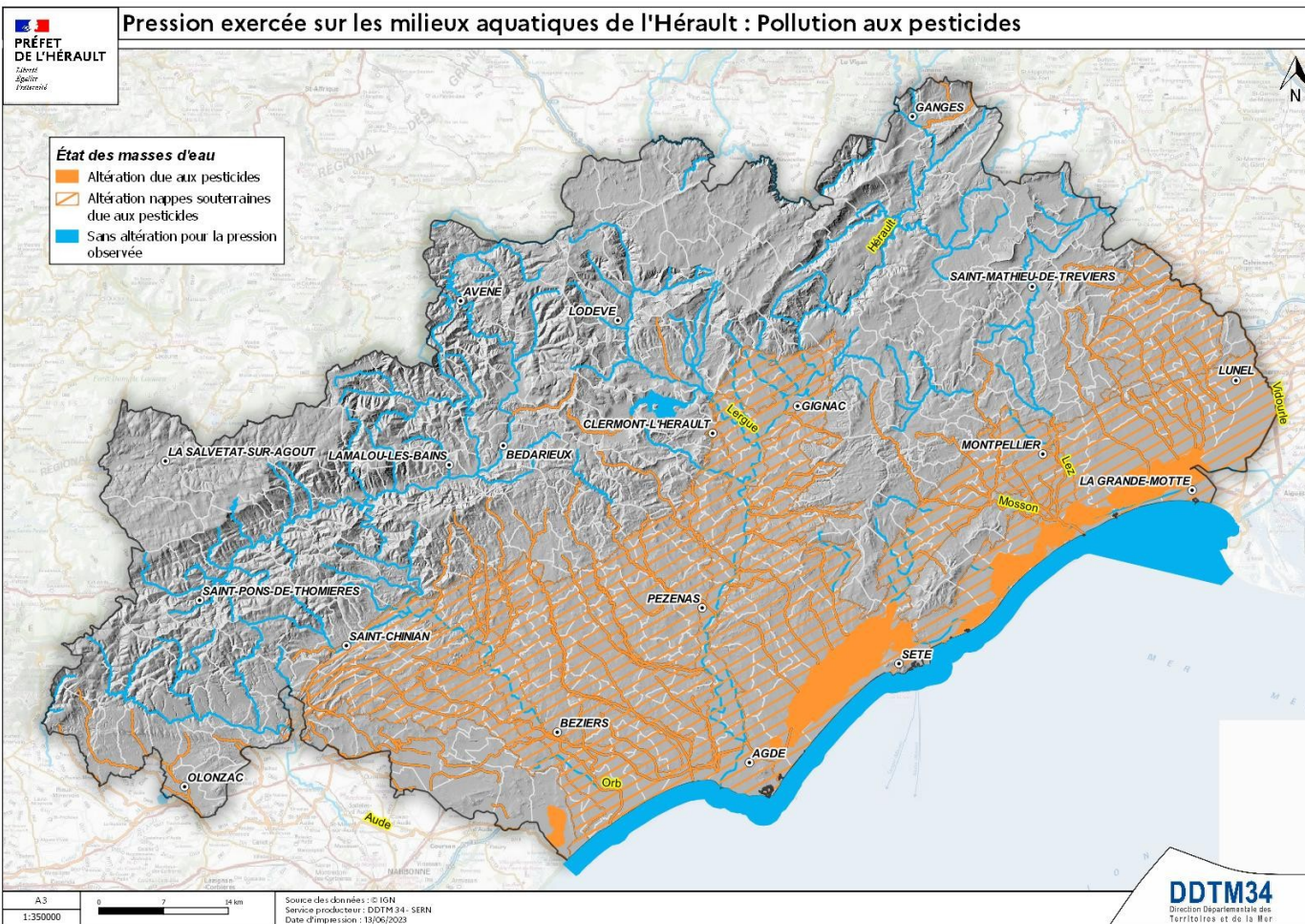
Répartition des actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, par thème et état d'avancement

476 actions

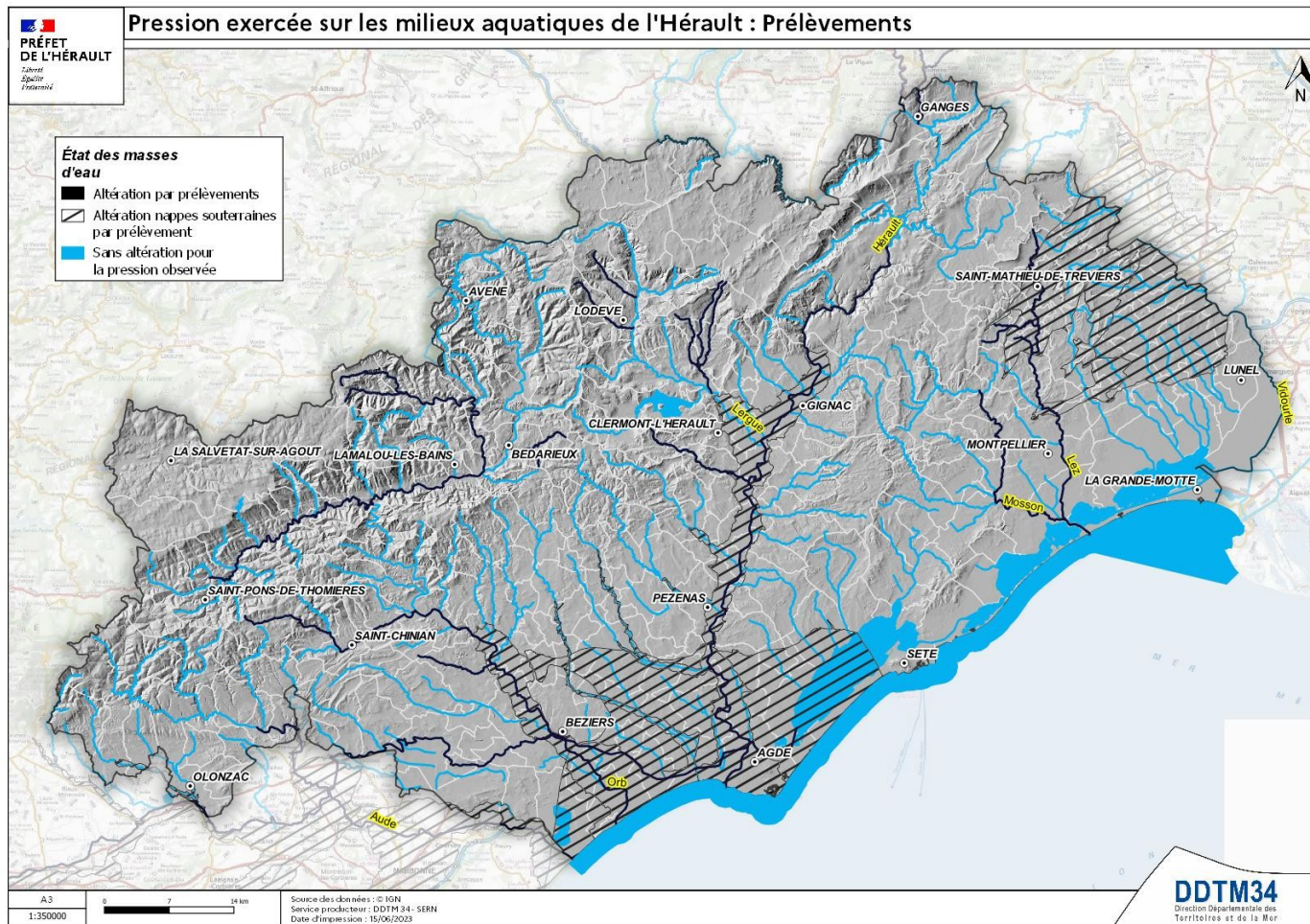


Nombre d'actions réparties par thème

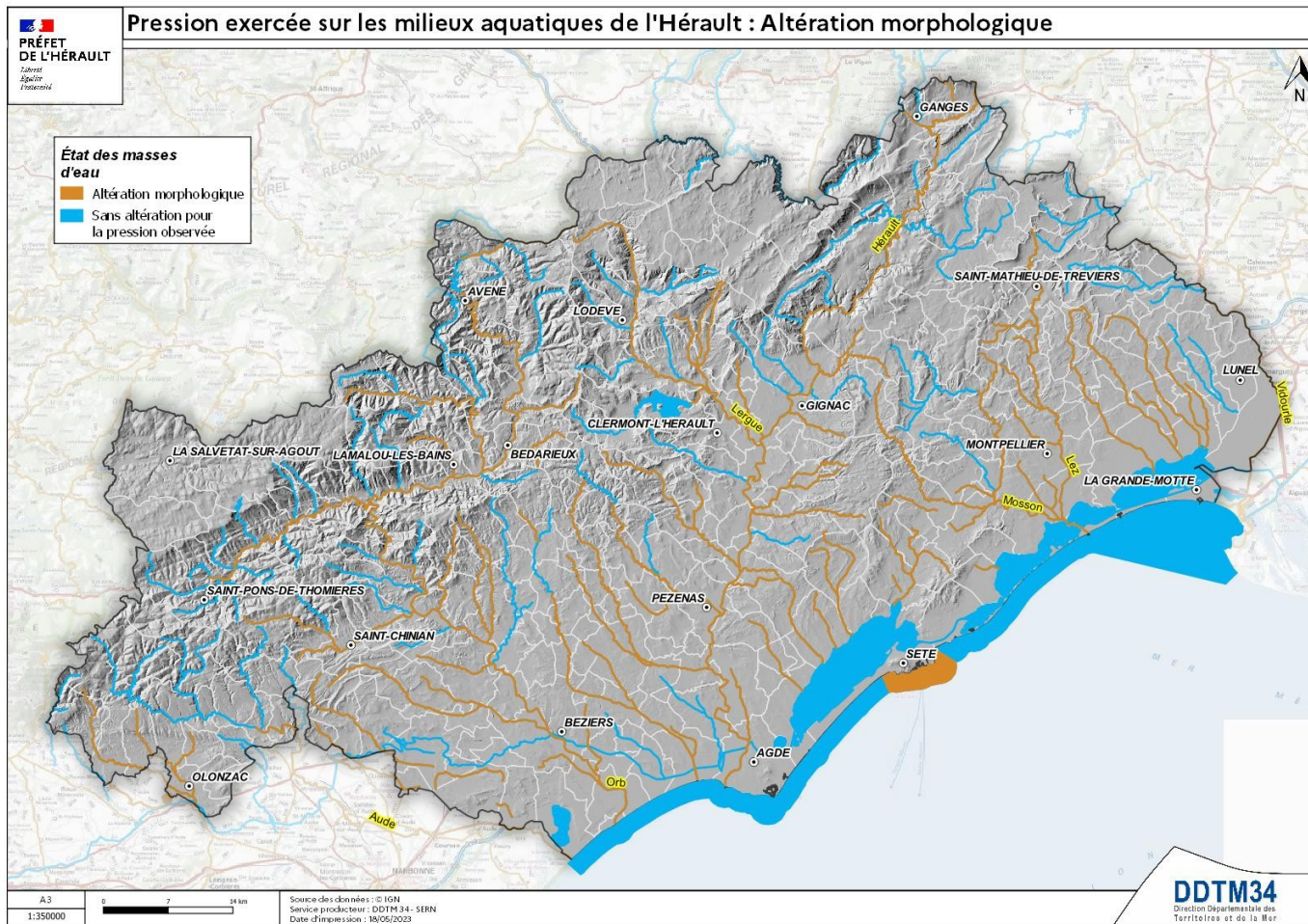




Pollutions diffuses
par les pesticides



Prélèvements



Altérations
morphologiques

PAOT

→ 122 actions

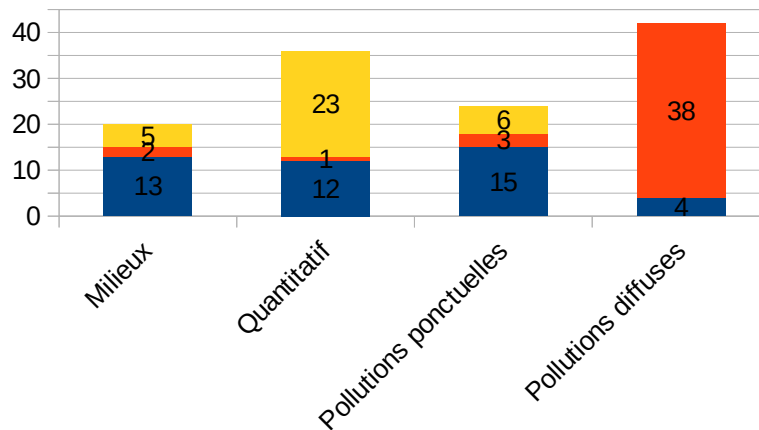
Par type de pression

13 morphologie / 2 morphologie + continuité / 5 continuité

12 altération hydrologie/ 1 altération hydrologie + prélèvements / 23 prélèvements

15 pollutions par les nutriments urbains / 3 pollutions par les nutriments urbains ou industriels + toxiques / 6 toxiques

4 nutriments agricoles / 38 pollutions pesticides



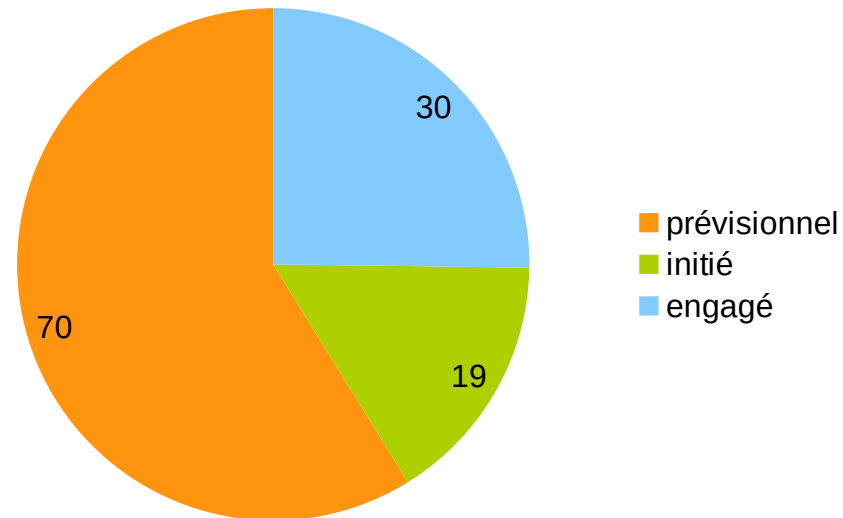
PAOT

→ 122 actions

70 actions prévisionnelles

19 actions initiées

30 actions engagées



Par type d'action

42 actions AGRI : 21 prévisionnelles /
21 engagées

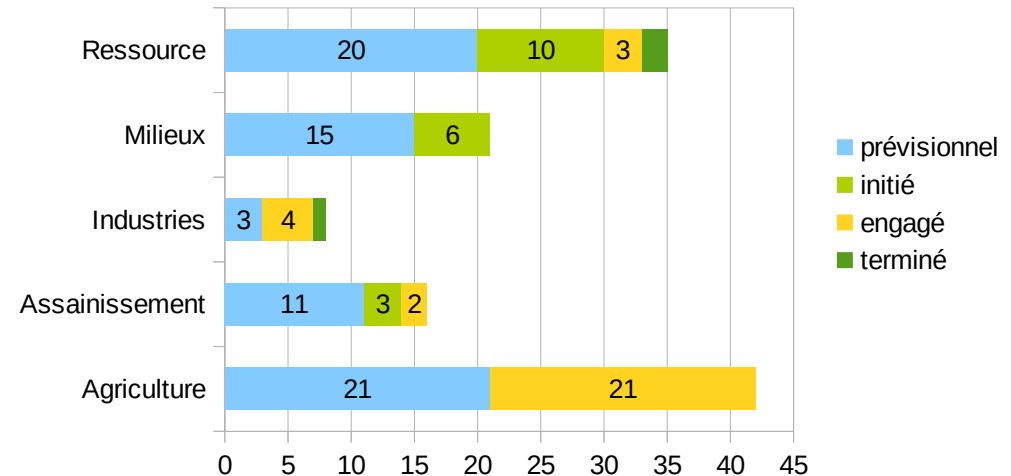
16 actions ASS : 11 prévisionnelles / 3
initiées / 2 engagées

8 actions IND : 3 prévisionnelles / 4
engagées / 1 terminée

21 actions MILIEUX : 15
prévisionnelles / 6 initiées

35 actions RESS : 20 prévisionnelles /
10 initiées / 3 engagées / 2 terminées

Bassin Orb-Libron - PAOT 2022-2027



Quelques actions identifiées :

- Mise en œuvre des plans d'action des captages prioritaires (puits de Peyralles et de Bassan-Rousset (Lieurans Bassan), Château d'eau Pierre plantée (Puimisson), Forage de Canet (Puissalicon), Fichoux Nord et la Manière (Puisserguier), Limbardier Sud et Nord (Murviel les Béziers, Perdiguier Nord et Sud (SIVOM d'Ensérune), les Bories (Creissan), Roquefourcade (Cruzy)).
- Obstacles à la continuité (Gaston Doumergue, moulin neuf, moulin Maynard, seuil de Roquebrun)
- Opérations de restauration morphologie (Libron, Lirou, Bédarieux, Lamalou, Vernazobres, Poujol sur Orb)
- Travaux réseaux assainissement (Laurens, Cazouls-les-Béziers, Capiscol, Camplong, Lamalou, CABM)
- Travaux sur les stations de traitement des eaux usées (Laurens, Ceilhes et Rocozeles, Thézan-les-Béziers, Cazouls-les-Béziers)

Actions restant à préciser :

20 mesures non déclinées : 12 agriculture / 2 assainissement / 3 milieux / 3 ressource

LA SUITE

PAOT :

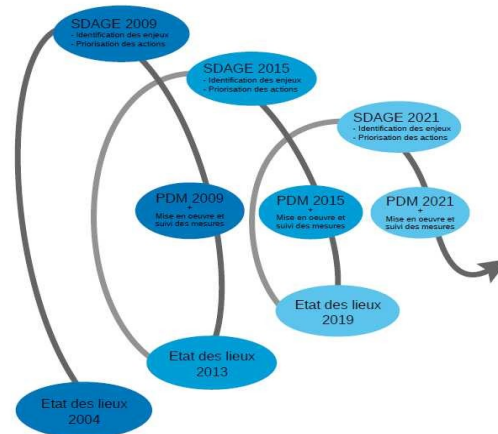
- Échanges réguliers avec EPTB / EPCI / Services de la MISEN
- Mise à jour annuelle de l'avancement des actions
- Ajout de nouvelles actions (amélioration des connaissances, études de priorisation...)

SDAGE/ PdM 2022-2027

Révision du PdM à mi-parcours fin 2024

Cycle SDAGE 2028-2033

Révision de l'état des lieux engagé en 2023 (finalisation 2025)





**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact :

DDTM 34

Service eau, risques et nature

Mme PAULET Emilie

Emilie.paulet@herault.gouv.fr

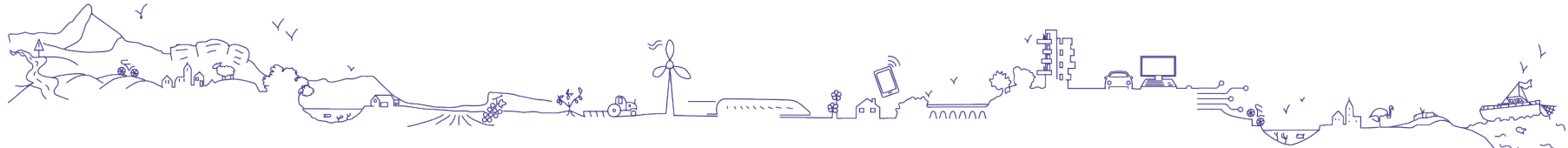
04 34 46 62 31

Merci de votre attention

Merci pour votre écoute

Des questions ?

...



DDTM34
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer